

AU SUJET DES PAUSES

SUD : Des salarié-es se plaignent de ne même pas pouvoir prendre leur pause liée à l'activité au bout de 3 heures de travail effectif, mais d'être obligés d'attendre parfois jusqu'à 4 heures.

Des salarié-es se plaignent aussi de se voir refuser de quitter le plateau pour satisfaire un besoin physiologique en dehors de leurs temps de pause liés à l'activité.

Direction : après avoir rappelé les dispositions de l'Accord scélérat d'Aménagement du Temps de Travail dérogatoire à la Convention Collective adopté en avril 2018 par référendum, du fait de l'absence de tout syndicat, la Direction indique :

« Notre système de planification est paramétré pour permettre une coupure au salarié environ toutes les deux afin de satisfaire notamment ses besoins physiologiques.

Le salarié peut s'absenter en dehors de ces temps de pause pour satisfaire ses besoins physiologiques en informant son responsable.»

Commentaire SUD : tout comme le quart d'heure de travail gratuit imposé pour lancer les application doit être considéré comme une infraction à la loi, le refus de l'encadrement de laisser un-e salarié-e quitter son poste de travail à tout moment pour satisfaire un besoin physiologique doit être considéré une atteinte à la dignité des personnes !

A bon entendeur, salut !

CONCERNANT LES PRIMES SUR L'ACTIVITE NESPRESSO

SUD a de reçu de nombreuses plaintes concernant le fait que les salarié-es ne sont pas informé-es par écrit en début de mois des objectifs à atteindre pour percevoir leur prime. Ces objectifs étant fréquemment modifiés par le Client Donneur d'Ordre, cela conduit à ce que de nombreux salariés ne perçoivent pas, ou seulement partiellement, le montant auquel ils auraient droit.

Direction : « Les règles d'attribution des primes sont communiquées aux salariés à l'embauche lors du séminaire d'accueil et d'intégration.

Les salariés ont un entretien mensuel que nous appelons OPC avec leur responsable. Lors de cet échange, le responsable fait un point sur les objectifs à atteindre et le résultat de cette prime. Les objectifs sont mis à l'affichage sur le plateau et mis à jour dans le cadre d'une modification. Ils sont également disponibles dans nos outils dématérialisés. »

Commentaire SUD : la Direction répond de manière générale, mais aucunement à la situation délétère que subissent les Conseillers de l'activité Nespresso depuis des mois ! Nous ne lâcherons pas non plus l'affaire sur ce point !

Si vous voulez connaître les réponses de la Direction de WTG aux autres problèmes soulevés, ou encore témoigner sur les points mentionnés dans ce tract, merci de vous rapprocher de notre représentante sur le site.

SUD défend au quotidien l'intérêt des salarié-es et est à leur service exclusif,

SUD, le seul syndicat qui n'est pas présent seulement quand il y a des élections professionnelles.

Si vous voulez défendre vos droits et en gagner de nouveaux, rejoignez-nous !

Contact : sadjiahaddouche.sud@gmail.com

06 24 62 78 56